Sommaire

Accéder à un logement social

Vous souhaitez accéder à un logement social ? Vous êtes déjà chez un bailleur social et souhaitez changer de logement ?

Vous pouvez faire votre demande de logement social en ligne ou au format papier et la déposer auprès d’un guichet enregistreur. Ce dernier enregistre la demande de logement sur le serveur national en fonction des éléments qui sont déclarés.

La ville de Saint-Genis-Laval n’est pas guichet enregistreur !

Retrouvez toutes les informations ici

Le PIMMS peut vous accompagner dans le dépôt de votre demande.

Une fois votre demande déposée, un Numéro Unique d’Enregistrement vous sera délivré (NUD). Attention, la demande de logement social est à renouveler chaque année à date d’anniversaire.

Le service logement

Le service logement de la mairie de Saint-Genis-Laval est en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la commune.

Il peut vous accompagner dans votre accès à un logement social :

- priorisation de votre demande, selon votre situation, auprès de la Métropole ou de la Préfecture ;
- montage du dossier pour passage en commission d’attribution ;
- interface entre les usagers et les bailleurs, il permet de relayer les situations.

Vous pouvez contacter le service logement seulement si vous avez une demande de logement social active donc un Numéro Unique d’Enregistrement (NUD).

Contact

Un travailleur social est en charge du service logement et peut vous accompagner dans votre démarche. Permanence téléphonique le vendredi matin de **9h à 12h au 04 78 86 82 43** .

Possibilité de prise de rendez-vous physique pour les Saint-Genois uniquement.

Ajouter aux favoris